

LE KROLL



MARILYN MOSBY, VOIX DES OPPRIMÉS

La procureure de Baltimore s'est fait un nom en quelques jours à peine. Promettant « la justice » à tous ceux qui manifestent contre les violences policières, elle suscite un grand espoir.

Elle était la voix que Baltimore attendait. Ferme et déterminée, portée par un visage d'ange, au moment d'annoncer l'inculpation, vendredi 1^{er} mai, des six officiers de police incriminés dans l'arrestation et la mort mystérieuse d'un jeune Noir Freddie Gray.

Après ses propos sévères, Marilyn Mosby a été prise à partie par les syndicats policiers outrés par cette « flagrante décision hâtive ». Mais elle n'a pas flanché. Lors d'un échange de SMS avec sa mère, celle-ci l'avait encouragée : « Sois forte. » « Je sais que je le serai », a rétorqué la jeune femme.

« Injustifié », selon le terme du procureur Mosby, comme l'arrestation musclée de Freddie Gray, le 12 avril. Le jeune homme se trouvait au pied de sa cité lorsqu'un simple échange de regards avec un officier de police a provoqué sa fuite. Réflexe pavlovien, dans ce coin d'Amérique régi par une sourde méfiance entre « noirs et bleus ».

Après ses propos sévères, Marilyn Mosby a été prise à partie par les syndicats policiers outrés par cette « flagrante décision hâtive ». Mais elle n'a pas flanché. Lors d'un échange de SMS avec sa mère, celle-ci l'avait encouragée : « Sois forte. » « Je sais que je le serai », a rétorqué la jeune femme.

Après ses propos sévères, Marilyn Mosby a été prise à partie par les syndicats policiers outrés par cette « flagrante décision hâtive ». Mais elle n'a pas flanché. Lors d'un échange de SMS avec sa mère, celle-ci l'avait encouragée : « Sois forte. » « Je sais que je le serai », a rétorqué la jeune femme.

Après ses propos sévères, Marilyn Mosby a été prise à partie par les syndicats policiers outrés par cette « flagrante décision hâtive ». Mais elle n'a pas flanché. Lors d'un échange de SMS avec sa mère, celle-ci l'avait encouragée : « Sois forte. » « Je sais que je le serai », a rétorqué la jeune femme.

MAURIN PICARD, à New York

Visites des chômeurs : une mesure contestée

- Les contrôleurs de l'Onem pourront débarquer sans prévenir.
► Mais le chômeur peut refuser de les laisser entrer.
► Pour les contrôleurs, cette réforme ne changera pas grand-chose.
► Les syndicats fulminent.

Les chômeurs risquent sous peu de voir débarquer un contrôleur de l'Onem qui ne s'est pas annoncé. Le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, Bart Tommelein (VLD), a décidé de supprimer l'obligation légale, pour les contrôleurs, de prévenir la personne contrôlée.

Les visites à domicile peuvent permettre de confondre une personne qui se déclare isolée, alors qu'elle est en fait cohabitante, ce qui implique une allocation de chômage plus basse.

Actuellement, un contrôleur de l'Onem qui veut entendre un chômeur soupçonné de fraude doit tout d'abord le convoquer à un entretien, et le prévenir dix jours à l'avance. Il peut ensuite procéder à une visite de son domicile, mais uniquement avec l'accord du chômeur.

contre la fraude sociale, ces mesures de protection ôtent tout objet aux contrôleurs, car la personne soupçonnée de fraude a parfaitement le temps de faire disparaître les preuves éventuelles d'infractions à la législation sociale.

Le gouvernement fédéral a donc donné jeudi son feu vert pour que le contrôleur puisse se dérouler sans avertissement préalable. Le comité de gestion de l'Onem doit à présent analyser les aspects techniques avant que la loi soit modifiée.

« Le système actuel donne un coup de pouce à la fraude au lieu de la décourager. » Le secrétaire d'Etat précise que ces

contrôles ne seront menés que s'il existe des soupçons et que le chômeur pourra refuser que le contrôleur pénètre dans son domicile. « Tout ceci doit permettre d'effectuer les contrôles dans le respect de la vie privée », dit Bart Tommelein.

Tant du côté de l'Onem que de la police, qui effectue des contrôles, on pointe le fait que cette mesure ne sera pas la panacée. « Concrètement, du côté de l'Onem, on va continuer à faire ce qu'on fait actuellement, dit Wouter Langeroot, responsable du service central de contrôle de l'Onem. Nous croisons nos données sur la situation familiale des chômeurs avec celles du registre national. Les situations contradictoires apparaissent très vite. C'est très efficace. Ensuite, la loi nous dit de convoquer les gens pour qui un problème est constaté afin qu'ils s'expliquent. Finalement, ce n'est que dans les cas exceptionnels que nous avons besoin de procéder à une visite au domicile. Avec l'accord de la personne. Nous pouvons sonner à la porte et poser

nos questions. Dès l'ouverture de la porte, nous pouvons déjà détecter si la personne est isolée ou pas. »

Pour le directeur du contrôle, l'Onem était la seule administration à ne pas pouvoir effectuer de visites à domicile. « Dans la pratique, nous sommes les seuls à ne pas pouvoir nous rendre au domicile des gens sans prévenir. »

Un agent de quartier qui a souvent été confronté à des fraudes au domicile est un peu sceptique sur ce que vont apporter ces visites.

« En fait, on ne prend pas le problème à la racine, dit-il. Si des fraudes au domicile existent, c'est parce que les contrôles ne sont pas bien effectués au moment des démenagements. Beaucoup d'agents de quartier regardent juste le nom sur la boîte aux lettres et ne font pas de vraies enquêtes. C'est à ce moment qu'on pourrait détecter la grande majorité des fraudes. » Pour lui, la possibilité, pour l'Onem, d'effectuer des contrôles au domicile ne va pas changer grand-chose. « Génér

alement, quand il y a des soupçons de fraude, une visite au domicile n'est pas nécessaire. Nous avons déjà des témoignages, des documents du cadastre ou des rapports de police qui nous permettent de détecter les fraudes. »

Les syndicats critiquent en tout cas fermement la réforme. Thierry Bodson, le leader de la FGTB wallonne, avait milité pour la suppression de ces visites inopinées et est de ceux qui ont obtenu leur retrait. « Pourquoi nous sommes-nous bat

tus pour ce retrait ? Parce qu'à l'époque, les contrôleurs de l'Onem débarquaient chez les gens alors qu'ils n'avaient pas mandat pour le faire dans le respect de la vie privée sans l'accord des gens. D'autre part, ce système renforce la suspicion. Quand un chômeur va refuser la visite domiciliaire, et c'est son droit, il va renforcer la suspicion. »

Sur le fond, les syndicats critiquent aussi une mesure stigmatisante pour les chômeurs. « Rappe

lons qu'on est sur quelques cas isolés par rapport à l'ampleur de la fraude fiscale. C'est facile de cogner sur des personnes isolées et démunies. Les chômeurs vont devoir montrer leurs factures d'eau et d'électricité, vont subir des contrôles au domicile, rendent des comptes deux fois par an sur leur recherche d'emploi et sont soumis à la dégressivité. L'impression domine qu'on considère les chômeurs comme des citoyens qui ont moins de droits que les autres », conclut Thierry Bodson.

« On considère les chômeurs comme des citoyens qui ont moins de droits que les autres »

« On considère les chômeurs comme des citoyens qui ont moins de droits que les autres »

La CSC pour sa part dénonce cette décision d'autoriser les contrôles inopinés au domicile des chômeurs : « Il est temps que le monde politique assume ses responsabilités pour s'attaquer aux causes du chômage et non aux chômeurs. L'ensemble des mesures touchant les demandeurs d'emploi stigmatise une catégorie de la population fragile et en fait un bouc émissaire. Ce gouvernement joue avec le feu en tentant d'opposer une

partie de la population à une autre. » Et le syndicat de rappeler que « selon Eurostat, les demandeurs d'emploi belges sont les plus actifs parmi les 28 Etats de l'Union européenne ».

Le PS, qui avait obtenu la fin des contrôles inopinés en 2000 vitupère également. « Pour le groupe PS, il s'agit d'une mesure intrusive qui permet à n'importe quel contrôleur de l'Onem de s'introduire au domicile du chômeur, qui se voit ainsi amputé de son droit le plus élémentaire à la vie privée », indique le parti dans un communiqué. Le député socialiste Eric Massin parle de « régression inacceptable », qui instaurerait une protection de la vie privée à géométrie variable : « Quand on sait que certains orientent à la violation de la vie et de la propriété privée lorsqu'on examine leur compte en banque dans le cadre d'une instruction pour grande fraude fiscale, peut-on accepter que la vie privée des chômeurs soit ainsi bafouée sur simple présomption ? Nous aimerions voir l'avis de la Commission de la vie privée sur cette mesure ! »

FREDERIC DELEPIERRE et BERNARD DEMONTY



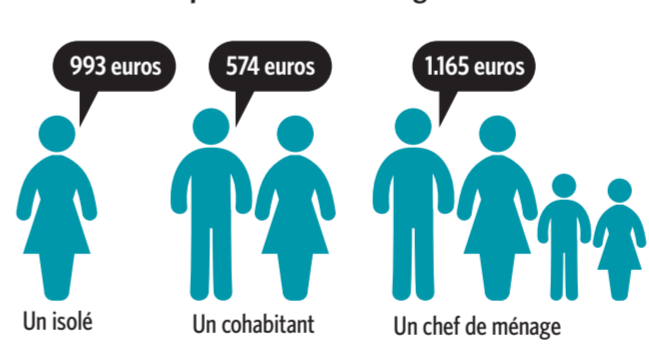
LE SOIR - 05.05.15

La fraude au domicile

Les contrôles en 2014



Les allocations après 4 ans de chômage



Les sanctions

- D'un simple avertissement à une exclusion de maximum 13 semaines des allocations.
► En cas d'intention frauduleuse, des amendes pénales peuvent s'ajouter.
► En cas de récidive, les sanctions sont aggravées. Toutes les sommes perçues sans y avoir droit doivent être remboursées.

le chômeur « Je vis seul, et pourtant, j'ai peur de perdre le peu que j'ai »

Portrait of a man in a suit, looking thoughtful. He is the subject of the article 'le chômeur'.

de 500 euros à payer, illustre-t-il. A cela, il faut ajouter les 120 euros que je dois rembourser pour des prêts que j'avais contractés dans ma vie antérieure. Ensuite, j'ai l'eau, l'électricité, l'assurance et le syndicat à payer pour toucher mes allocations. Je paie aussi 20 euros pour la télé mais je n'ai pas l'internet, c'est devenu indispensable pour chercher du boulot et être contacté par un futur employeur. Bref, à la fin du mois, il me reste 50 euros pour me nourrir. Vous imaginez ce que je mange... »

« En janvier dernier, ça a fait trois ans que je suis demandeur d'emploi, explique Paul. Je cherche, mais à mon âge, ça devient difficile. Parfois, on me dit que je suis trop vieux. Parfois, on exige des qualifications que je n'ai pas ou qui sont tout à fait abracadabrantes. Dernièrement, je me suis présenté dans une société de transport de bière. Outre le permis, on me demandait d'avoir des notions de payagiste, de gestion et de comptabilité. Sous prétexte qu'il n'y avait pas de transport à effectuer tous les jours, il fallait que je puisse entretenir le jardin ou exécuter des tâches administratives. Le tout pour 1.400 euros net par mois. C'est totalement aberrant. »

Pourtant, un boulot, Paul veut absolument en trouver un. Il veut sortir des conditions de vie qui sont les siennes. « Je reçois 800 euros par mois et j'ai un loyer

aussi que son mode de vie peut lui jouer des tours. « Comme je n'ai pas d'argent, j'ai des factures d'eau de 37,76 euros tous les trimestres car j'aicite notamment de prendre des bains. A la société des eaux, on me dit que je vis comme une demi-personne. A la vue d'une telle consommation, l'Onem peut très bien en déduire que je ne vis chez moi que la moitié du temps et m'envoyer des contrôleurs. D'autant que c'est la même chose avec le gaz car je ne me chauffe pas... »

Non sans humour, le quadragénaire ajoute encore un détail qui pourrait lui causer des tours. « Quand je me rase, j'ai des fous de barbe. J'utilise donc des rasoirs féminins de type Venus. Pas sûr que les inspecteurs me croient... C'est assez pour me casser. »

« Finalement, je ne sais pas ce qu'on cherche, s'interroge Paul. S'ils viennent du chômage 10.000 personnes qui touchent 500 euros par mois, ils vont récupérer des sommes ridicules que les Régions vont finalement devoir payer via le CPAS qui n'a pas les moyens. Je crains que des gens ne le supportent pas et se suicident. J'ai déjà connu des mères qui ont dû virer leurs filles majeures de chez elles pour ne pas être considérées comme cohabitantes... »

FREDERIC DELEPIERRE

le philosophe « C'est contre-productif »

Entretien with Mark Hunyadi, professor of philosophy at UCL.

Par contre, la lutte contre la grande fraude fiscale ne semble pas suivre la même voie...

Le problème, c'est qu'on tombe vite dans le « deux poids deux mesures ». Par rapport aux fraudeurs fiscaux, la lutte contre la fraude sociale génère l'envie de frauder socialement justement. Les bénéficiaires d'allocations qui voient que des millions et des millions s'en vont dans la fraude fiscale, en toute impunité, ont sans doute envie de frauder à leur niveau. C'est de la provocation quelque part, ce qui génère un sentiment d'inégalité et diverses formes de violence sociale.

Quelle serait la réponse adéquate ?

Ce n'est pas du tout le contrôle intégral, maximal des citoyens. On fait fausse route. Il y a des limites à ne pas dépasser évidemment. Je pense même que c'est contre-productif parce que ces deux poids deux mesures. Au lieu d'instaurer de la confiance, on distille de la méfiance.

Un signe que notre société ne tourne plus rond ?

C'est le signe en tout cas qu'une « surbureaucratization » de notre société est inefficace. Trop de bureaucratie tue la bureaucratie. Trop d'administration tue l'administration. Ce genre de contrôles est en tout cas une aubaine pour tous ceux qui militent pour l'allocation universelle.

C'est-à-dire ?

Avec l'allocation universelle, le problème de la fraude sociale serait réglé a priori. Il serait temps de chercher d'autres solutions que le simple contrôle administratif qui en est une sans imagination sociale. L'allocation universelle est une solution beaucoup plus innocente puisque tout le monde est traité sur le même pied. Il n'y a donc plus de contrôles à faire puisque tout le monde bénéficie d'une allocation et qu'on impose les revenus supplémentaires. Tous les contrôles liés à la conditionnalité des allocations dis-

paraissent, ce qui constitue une économie administrative énorme. Cela crée de la confiance et enlève tout dispositif de méfiance. Parce qu'en fait, c'est ça le vrai problème : la suspicion. C'est épouvantable puisque les contrôles se font souvent suite à une délation. Chaque voisin devient un fraudeur potentiel.

Peut-on parler de « chasse aux sorcières » ?

On culpabilise les chômeurs puisqu'ils sont censés frauder, ne pas chercher du travail, etc. Ils sont soupçonnés de tous les maux. Alors qu'on oublie que si on est au chômage, c'est parce qu'on est une victime dans la majorité des cas. On monte toujours en épingle les histoires de fraudeurs aux allocations, mais ce sont plutôt des exceptions. La plupart veulent travailler. Notre société est ainsi faite que c'est le travail qui leur donne la dignité sociale.

Propos recueillis par PHILIPPE DE BOECK



Mark Hunyadi, professeur de philosophie à l'UCL.

Advertisement for ROSSEL LEADING - EUROPEAN NEWS-PAPER - ALLIANCE, including contact information and a small logo.